

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Arrêté du 9 juin 2010 fixant la liste des personnes autorisées à exercer en France la profession de chirurgien-dentiste en application des dispositions des articles L. 4111-2 (II) et L. 4141-3-1 du code de la santé publique

NOR : SASH1030648A

La ministre de la santé et des sports,
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 4111-2 (II) et L. 4141-3-1 ;
Vu l'avis de la commission d'autorisation d'exercice compétente pour la profession de chirurgien-dentiste en date du 4 juin 2010,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont autorisées à exercer en France la profession de chirurgien-dentiste, en application des dispositions de l'article L. 4141-3-1 du code de la santé publique, les personnes dont les noms suivent :
Mme UDRISTEANU Simona Bogdana, née le 24 mars 1978 à Pitesti (Roumanie).
M. ZBIB Hassan, né le 18 septembre 1956 à Beyrouth (Liban).

Article 2

La directrice générale de l'offre de soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 9 juin 2010.

Pour la ministre et par délégation :
Par empêchement simultané de la directrice générale
de l'offre de soins, du chef de service :

*La sous-directrice des ressources humaines
du système de santé,*

E. QUILLET